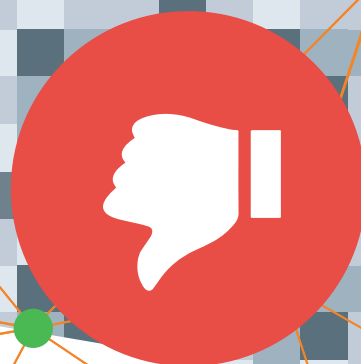


La démocratie à la croisée de la numérisation

Synthèse du projet « Numérisation et démocratie »



Digitalisierung der Schweizer Demokratie – Technologische Revolution trifft auf traditionelles Meinungsbildungssystem

Urs Bieri, Edward Weber, Nadja Braun Binder, Sébastien Salerno, Tobias Keller, Manuela Kälin

TA-SWISS, Stiftung für Technologiefolgen-Abschätzung (éd.)
vdf Hochschulverlag an der ETH Zürich, 2021.

ISBN 978-3-7281-4078-4



Jugend, politische Partizipation und Digitalisierung – Eine Analyse der digitalen politischen Partizipation junger Menschen in der Schweiz

Nora Räss, Ira Differding, Jasmin Odermatt

TA-SWISS, Stiftung für Technologiefolgen-Abschätzung (éd.)
vdf Hochschulverlag an der ETH Zürich, 2021.

ISBN 978-3-7281-4080-7



Szenarien zu Demokratie und Digitalisierung – Ein partizipatives Zukunftsexperiment für die Schweiz

Anna Boos, Ramona Sprenger, Jeannie Schneider, Basil Rogger, René Odermatt, David Simon

TA-SWISS, Stiftung für Technologiefolgen-Abschätzung (éd.)
vdf Hochschulverlag an der ETH Zürich, 2021.

ISBN 978-3-7281-4082-1



Les études sont également disponibles en open access : www.vdf.ch

La synthèse peut être téléchargée gratuitement : www.ta-swiss.ch

TA-SWISS, Fondation pour l'évaluation des choix technologiques et centre de compétence des Académies suisses des sciences, entend mener une réflexion sur les répercussions – opportunités et risques – de l'utilisation de nouvelles technologies.

Démocratie et transition numérique	4
La numérisation et la démocratie en bref	10
Opportunités	10
Risques	11
Recommandations principales	11
État contre big tech	13
Règle empirique : Pile ou face ?	13
Messages en provenance du futur numérique. Une expérience participative	14
Étude gfs.bern : Quelle est l'influence des médias numériques sur la démocratie en Suisse aujourd'hui ?	14
Les plateformes de médias sociaux peuvent faciliter la formation de l'opinion et la participation ...	15
... mais ne sont pas des instruments transparents et démocratiques	16
L'impact de la révolution technologique sur le système traditionnel de la formation de l'opinion	16
Inclusion ou exclusion	17
Le dossier mycorhizes : Risotto ai funghi porcini	17
Étude FSPJ : Fission ou fusion ?	18
(Ré)engager les jeunes en politique grâce aux outils numériques	19
Des exigences claires à l'égard des plateformes numériques	19
Jeunesse, participation politique et numérisation	20
Délibération ou confrontation	21
Obliviscis : S'épanouir dans la communauté	21
S'armer contre les forces corrosives des médias « sociaux »	22
Le facteur clé est la compétence numérique	22
Conclusion : la démocratie numérisée est ce que nous en faisons	23

Démocratie et transition numérique

■ Moritz Leuenberger, Elisabeth Ehrensperger, Bénédicte Bonnet-Eymard

TA-SWISS étudie l'impact des nouvelles technologies car, autant que les visions politiques, elles transforment la société. Technologies et convictions s'influencent mutuellement. Les répercussions de la numérisation sur les structures démocratiques et les valeurs fondamentales de notre société sont si complexes qu'il est difficile d'en démêler les causes et les effets. Il est d'autant plus délicat d'analyser ces interactions que ni le concept de la numérisation ni celui de la démocratie ne sont clairement définis.

À l'origine, la numérisation désigne la conversion d'informations analogiques en formats numériques et doit donc se comprendre comme une technologie. Elle est toutefois souvent assimilée aux médias sociaux, au smartphone ou à l'Internet.

Notre définition de la démocratie n'est pas moins large : des simples votations visant à déterminer une majorité et une minorité, elle va jusqu'au concept d'une société qui se réclame d'une démocratie garante de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

Il serait donc présomptueux de ne pas tenir compte des valeurs et d'adopter une approche strictement scientifique pour analyser l'influence du numérique sur la démocratie. Inévitablement, toute étude sur ce sujet demeure un instantané qui relève d'une perspective restreinte. Pour la Fondation TA-SWISS toutefois, cette question doit être abordée. Les démocraties, qu'elles soient représentatives ou directes, sont en constante évolution tant sur le plan de la forme que du contenu. Comment et pourquoi il en est ainsi forme le cœur du débat permanent qui fait partie du processus démocratique lui-même.

Notre objectif est de rendre compréhensible la manière dont la numérisation modifie les processus politiques pour toutes celles et ceux qui sont responsables du maintien de notre démocratie : les électrices et électeurs, les membres du Parlement et du gouvernement, les administrations et, plus généralement, toutes celles et ceux qui exercent une influence sur les événements politiques.

TA-SWISS a donc annoncé en 2019 la mise au concours d'un projet interdisciplinaire visant à examiner les opportunités et les risques de la numérisation de la démocratie sous différents angles. Afin de tirer parti des opportunités et de réduire les risques, il fallait lancer le débat sur le sujet en élaborant des recommandations et des lignes directrices. Deux éléments en particulier ont été mis en avant : la formation de l'opinion politique et la participation à la vie politique.

Pour ne pas se limiter à une approche unilatérale, le projet a été structuré en modules et plusieurs groupes ont été invités à soumettre des propositions d'étude. Trois entités ont été choisies : l'institut de sondage gfs.bern, la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) et le « think&do tank » Dezentrum.

- gfs.bern examine les effets des médias numériques (médias sociaux) sur la formation de l'opinion et la participation à la vie politique.
- La FSPJ analyse la manière dont les jeunes participent aujourd'hui à la vie politique par le biais d'outils numériques, et comment une plateforme pourrait être développée pour servir le plus grand nombre de personnes possible.
- Dezentrum imagine différentes formes futures de démocratie par le biais de scénarios fictifs, de récits et d'artefacts spéculatifs offrant une base à la discussion à l'aide d'exemples que l'on peut se représenter concrètement.

Indépendamment de ces études, le rapport entre numérisation et démocratie soulève des questions qui appellent un débat politique et résistent donc à une approche strictement scientifique. Certaines de ces questions, abordées d'un point de vue politique plutôt que scientifique, sont exposées ci-dessous.

1. Vitesses inégales des processus numériques et démocratiques

Les processus numériques et démocratiques ont des rythmes différents jugés incompatibles. À mesure que les technologies progressent, cet écart ne cesse de se creuser, et il est clair que les processus politiques vont devoir s'accélérer radicalement pour tenir le rythme de l'évolution du numérique au niveau mondial.

Dans certaines situations d'urgence factuelle notamment, les processus politiques en Suisse sont insatisfaisants du fait de leurs longues procédures de consultation, d'audience et de résolution des divergences entre Conseil national et Conseil des États. Pourtant, par exemple dans le cas de la création de la compagnie aérienne SWISS ou du sauvetage de l'UBS, l'on a trouvé des moyens qui permettaient d'agir rapidement tout en restant dans le cadre des dispositions constitutionnelles. Les retards et atermoiements de la Confédération ou des cantons, comme lors de la pandémie de coronavirus, ne résultent pas de lacunes dans les bases légales, mais sont causés par les divergences politiques d'interprétation de la situation ou des conflits de compétences entre ces instances. En tout état de cause, ni la Constitution ni la loi n'empêchent d'agir plus rapidement. Même dans un État fédéral comme la Suisse, il est possible de trouver les bases légales d'une action rapide qui réponde aussi aux exigences démocratiques.

En revanche, chercher à transposer la rapidité qu'autorisent les technologies numériques aux processus démocratiques serait une erreur. Le processus de formation de l'opinion dans notre démocratie vise délibérément à établir un équilibre entre des opinions contradictoires, à faire une place au compromis, et à garantir que toutes les parties concernées disposent du temps nécessaire pour reconsidérer leur point de vue. C'est pourquoi chaque votation populaire prévoit un temps de préparation durant lequel les électrices et électeurs peuvent se forger une opinion et, le cas échéant, la modifier. C'est la différence entre un sondage d'opinion, qui confronte des personnes non préparées à une question par téléphone, et une votation, qui est précédée d'un débat démocratique approfondi.

Si la rapidité qu'autorise la numérisation s'est généralisée dans les régimes autoritaires, la transposer aux processus politiques dans les sociétés qui exigent l'acceptation de toutes les personnes intéressées constituerait une violation des principes fondateurs de la démocratie. C'est ce que Dezentrum illustre dans l'un de ses scénarios dystopiques d'une démocratie future.

C'est pourquoi il ne faut pas laisser le développement des technologies et des politiques aux seuls experts, expertes et algorithmes mais au contraire faire en sorte que chaque individu soit impliqué dans la définition du bien commun. Cela demande du temps et beaucoup d'attention, même à l'ère du numérique.

2. La fracture numérique met la démocratie en danger

La numérisation entraîne-t-elle des inégalités au sein de la population ? Existe-t-il une discrimination à l'encontre des citoyennes et citoyens incapables de suivre l'évolution rapide de la technologie de l'information en ligne ? L'accès à tous les services publics est-il garanti à la population « hors ligne » ou celle-ci est-elle laissée pour compte parce qu'elle ne peut ou ne veut pas utiliser les technologies et les médias numériques ?

La numérisation permet à l'administration publique de fournir des informations et des services beaucoup plus rapidement. Ce qui constitue initialement un avantage indéniable pour toutes les parties concernées peut aussi entraîner des discriminations. Par exemple, il est contraire à l'égalité des droits garantie par la Constitution que des personnes qui ne sont pas, ou pas suffisamment, formées en matière d'utilisation des technologies numériques soient exclues de l'accès aux opérations de sauvetage. C'est ainsi que certaines personnes âgées et à risque ont été tenues à l'écart lors du lancement de la campagne de vaccination contre le Covid-19, car elles ne pouvaient pas s'acquitter des procédures confuses et inutilement compliquées sans assistance technique.

Bon nombre d'États qui comptaient généraliser rapidement les processus administratifs en ligne ont également connu des revers dans le rapport avec leurs citoyennes et citoyens. En effet, les mesures mises en place – telles que le passage à la communication numérique et à ses formulaires en ligne, l'introduction des opérations de paiement numériques en supprimant simultanément toute possibilité de contact téléphonique, la fermeture des guichets et bureaux sans maintenir d'alternatives classiques – n'entraînent pas forcément une plus grande efficacité. Au contraire, elles menacent plutôt de couper le lien entre l'État et ses citoyennes et citoyens. Frustration et résistance risquent d'être dirigées contre les structures de l'État lorsqu'il n'y a plus personne dans les bureaux à qui parler d'un problème administratif, peut-être existentiel pour l'individu concerné.

Dans une démocratie, l'accès aux services publics doit être garanti à toutes et tous, y compris aux personnes analphabètes, illettrées ou à celles qui – pour une raison ou une autre – ne peuvent pas ou ne veulent pas utiliser les outils « en ligne ». Cela inclut le droit à un entretien personnel d'une certaine durée, au guichet ou au téléphone, afin d'obtenir des explications ou de se voir proposer des solutions alternatives, ce qu'un robot numérique n'est pas en mesure de faire. C'est la conclusion à laquelle la FSPJ arrive également, plaidant pour des formes hybrides de participation à la vie politique.

3. Médias sociaux

Les médias sociaux, incarnation de la transition numérique, ont une importance cruciale pour la démocratie et illustrent parfaitement l'ambivalence de toute nouvelle technologie. C'est probablement la raison pour laquelle le débat public tourne principalement autour des dangers qu'ils représentent pour la démocratie : leurs propriétaires ont en effet réussi à créer un oligopole mondial systématiquement utilisé par les potentats du monde financier et politique pour, entre autres, accumuler du pouvoir notamment au détriment des démocraties.

Cependant, les médias sociaux ont aussi apporté un nouveau souffle décisif aux démocraties, y compris en Suisse – comme en témoigne le succès d'Opération Libero et des Amis de la Constitution. En plus, les médias sociaux donnent aux individus la possibilité de diffuser leurs opinions auprès d'un vaste public. Toutefois, la réglementation par l'État ou une instance supranationale est devenue une nécessité

évidente en regard des abus commis au détriment de la démocratie qui s'ajoutent au fait que, pour sauvegarder leurs intérêts commerciaux, les opérateurs éludent systématiquement responsabilités sociales et contrôles.

Pour toutes ces raisons, gfs.bern souligne l'importance de reconnaître l'impact de la numérisation sur la formation de l'opinion politique et de réglementer les médias sociaux en conséquence.

4. Une influence taillée aux mesures des électrices et électeurs

Les médias sociaux permettent d'exercer une influence ciblée et personnalisée sur l'électorat. Selon une crainte commune, cela compromettrait l'objet principal de la démocratie qui est de représenter non pas son propre intérêt avant tout, mais celui du bien commun. De plus, il semblerait que les échanges au-delà de son propre cercle soient considérés comme indispensables. Dans le cas contraire, les personnes partageant les mêmes idées s'isoleraient dans une « bulle », ce qui risquerait d'entraîner la disparition de l'écoute et du respect mutuel et, par conséquent, une érosion de la prise en compte des préoccupations des minorités qui constituent un élément indispensable de notre démocratie.

Or, l'étude gfs.bern démontre que, à ce jour, cet effet de chambre d'écho sur les plateformes les plus courantes n'est pas aussi prononcé qu'on le dit. De plus, si les appels à défendre ses propres intérêts dans les urnes séduisent, ce n'est pas seulement à cause des technologies numériques. Néanmoins, la question du bien commun figure en bonne place dans les médias numériques. La diffusion de fausses informations à des fins de manipulation existe depuis toujours en démocratie, et ce bien qu'elle mette en péril ses principes fondateurs. Il faut toutefois reconnaître que ce danger augmente exponentiellement à mesure que ces manipulations se professionnalisent et se personnalisent.

De même, le repli sur soi des personnes partageant les mêmes idées n'est pas nouveau et n'est pas propre à un environnement numérique. Si, comme d'autres phénomènes, la création de ces groupes fermés sur eux-mêmes trouve un écho particulier à l'ère du numérique, ils n'en sont pas pour autant le résultat direct. Néanmoins, il est vrai que dans un monde globalisé, leurs effets sont proportionnellement plus prononcés qu'à l'ère de l'analogique et qu'ils prennent des dimensions multipliant le poten-

tiel de danger et d'abus, notamment parce que les lois nationales sont inaptées à les contenir.

Même si les technologies numériques n'offrent qu'un cadre, elles contribuent à la propagation des abus et de leurs conséquences antidémocratiques. Les réglementer de manière à ce qu'elles ne compromettent pas les acquis de la démocratie constitue donc un défi. Ceci vaut indépendamment des possibilités limitées dont dispose chaque État dans sa capacité à réglementer les entreprises technologiques globales.

5. Technologies numériques et valeurs fondamentales de la démocratie

Les technologies numériques calculent des valeurs et des interactions économiques mais les valeurs sur lesquelles reposent les religions, les philosophies ou les civilisations leur échappent. Leur omniprésence constitue-t-elle par conséquent une menace pour les fondements sur lesquels la démocratie est bâtie et affaiblit-elle progressivement la cohésion sociale qu'elle vise à créer ?

Dans le domaine des assurances, y compris celui des caisses maladie, le fait que les financements croisés entre les différents groupes de risques deviennent transparents et accessibles au public grâce aux technologies numériques fait l'objet de critiques. D'aucuns craignent que cela accélère l'érosion de la notion de solidarité inhérente à toute assurance. En particulier, le fait d'avoir connaissance d'une prédisposition à une maladie remet en question le concept fondamental d'égalité de la vie humaine.

Cependant, l'égalité des droits des minorités linguistiques, religieuses ou économiquement plus faibles résulte de la volonté politique de notre démocratie et a donné lieu à de nombreuses formes de financements croisés. Ce qui est essentiel, c'est qu'il existe une discussion de fond sur la manière dont cet équilibre social est atteint. Ce débat est crucial pour une société démocratique : il faut d'autant plus s'y engager que nous sommes en permanence confrontés à des données détaillées à propos de l'origine et de la cause des coûts. Il serait contraire aux principes démocratiques que des faits soient dissimulés pour ne pas mettre en péril cette notion de base. Si la solidarité est en danger, ce n'est pas la technologie numérique qui est en cause, mais plutôt la pondération politique des valeurs sociétales.

6. La numérisation conduit-elle à des schémas de pensée et de comportement binaires ?

Toute technologie numérique a en général exclusivement recours à des valeurs binaires, qui ne peuvent prendre que les deux états zéro ou un. À force d'être systématiquement confrontés à des robots au conditionnement binaire plutôt qu'à des personnes réagissant de manière différenciée, nos schémas de pensée deviennent eux-mêmes binaires, ne tolérant ni explication ni nuance. En même temps, l'on observe une polarisation croissante dans toutes les démocraties, où il n'est possible de se prononcer que pour ou contre une proposition ou une opinion. Différenciations et nuances disparaissent.

S'agit-il d'une coïncidence fortuite entre un phénomène social et un phénomène technologique, ou existe-t-il un lien entre ces deux évolutions ? Dans tous les cas, un comportement sur le mode binaire (« soit/soit ») va à l'encontre de l'essence d'une démocratie.

Que l'on soit consommatrice, citoyen, client ou patiente, nous sommes toutes et tous voués à adopter un comportement binaire, ce qui pouvait être évité à l'époque où il était possible de s'expliquer face à face. Nous nous transformons ainsi en créatures binaires, véritables moutons qui ne peuvent que bêler de concert avec le troupeau. Cette tendance porte atteinte à la substance même de la démocratie d'aujourd'hui : démêler la vérité des faits douteux, voire des informations délibérément trompeuses, n'est pas à la portée de n'importe qui. Les gens se réfugient dans des opinions simplistes et refusent ainsi de s'engager dans un débat rationnel. Il s'agit du choix de la facilité, encouragé par certaines figures marquantes en politique : « Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous. »

Il n'est pas rare que l'essence d'une démocratie soit réduite à de simples votations visant à déterminer une majorité et une minorité. C'était déjà le cas à l'ère de l'analogique. Mais l'enjeu d'une démocratie dépasse de loin la recherche d'une opinion majoritaire. Tenir compte des opinions minoritaires et trouver des compromis est tout aussi important. Chacune et chacun doit pouvoir se reconnaître dans une décision, y compris les minorités qui doivent se sentir entendues et prises en considération. Une décision démocratique tient compte de l'ensemble des besoins et des intérêts.

La pensée démocratique n'est pas binaire. Elle naît de la prise de conscience, du souvenir, de l'espoir et de certaines connexions inattendues, se nourrissant du pouvoir de l'imagination et de l'association d'idées. Elle permet de chercher et de découvrir des solutions créatives par association, ce que le schéma de pensée binaire (« soit/soit ») est incapable d'obtenir. Cette capacité à créer, libérée des intérêts polarisés, nous permet d'atteindre un équilibre entre les antagonismes. Elle est le seul moyen de trouver des solutions dans lesquelles les différentes minorités peuvent se reconnaître. En ce sens, la démocratie dépend autant de l'évolution des processus non binaires que de l'innovation numérique. C'est cet esprit créatif qui reflète sa véritable essence.

7. Promotion de projets numériques innovants au service de la démocratie

Parallèlement à ces évolutions qui soulèvent un certain scepticisme, nous assistons à des innovations numériques qui facilitent la créativité dans l'exercice des responsabilités démocratiques. À l'heure actuelle dans notre démocratie, l'innovation en politique est portée par d'innombrables fournisseurs de services numériques, notamment sur des plateformes d'échange d'idées, d'information politique et même d'ingérence. Par exemple, *engage.ch* encourage la participation politique des jeunes, *Smart-vote* propose des systèmes numériques de soutien aux votations, *wecollect.ch* permet de collecter des signatures en ligne et *petitio.ch* se saisit de questions politiques locales en encourageant la participation politique à ces mêmes questions.

Tous ces projets revisitent le sens premier du terme « citoyen » à l'heure de la mondialisation et de la numérisation et lui donnent une nouvelle dimension. Cela contribue parfois à renforcer l'essence même de la démocratie, par exemple lorsque les signatures pour un référendum ou une initiative peuvent être recueillies en peu de temps, ou qu'une question politiquement controversée peut être rapidement résolue.

8. Une démocratie qui ne change pas n'est pas une démocratie

La numérisation suscite des espoirs. Ils pourront se réaliser si notre recours à la technologie respecte le sens premier de notre démocratie et que nous écartons les risques d'abus, que ce soit au niveau national, supranational ou mondial.

Notre démocratie n'a cessé d'évoluer au fil des siècles, non seulement au niveau de l'histoire de sa Constitution, mais aussi sur le plan sociétal. Elle continuera à se transformer à l'avenir car c'est sa caractéristique essentielle. Une démocratie ne doit pas se transformer en un rituel figé. Seule une démocratie qui se renouvelle peut vivre et prospérer.



La numérisation et la démocratie en bref

La numérisation opère un profond changement structurel et, avec son énorme potentiel de mise en réseau, impacte aussi le monde politique. Facilitant la participation à la vie publique, elle crée de nouvelles opportunités de débat de société et enrichit le processus de formation de l'opinion politique. Toutefois, si elle présente des avantages pour la société et le monde politique, elle est également à l'origine de leur évolution. Tenant compte de l'influence que l'on prête aux médias sociaux dans ces deux domaines, et notamment aux plateformes numériques, la présente étude de TA-SWISS examine sous différents angles les changements induits par la numérisation dans les processus démocratiques et les formes de communication politique.

Cette étude interdisciplinaire s'articule en trois parties :

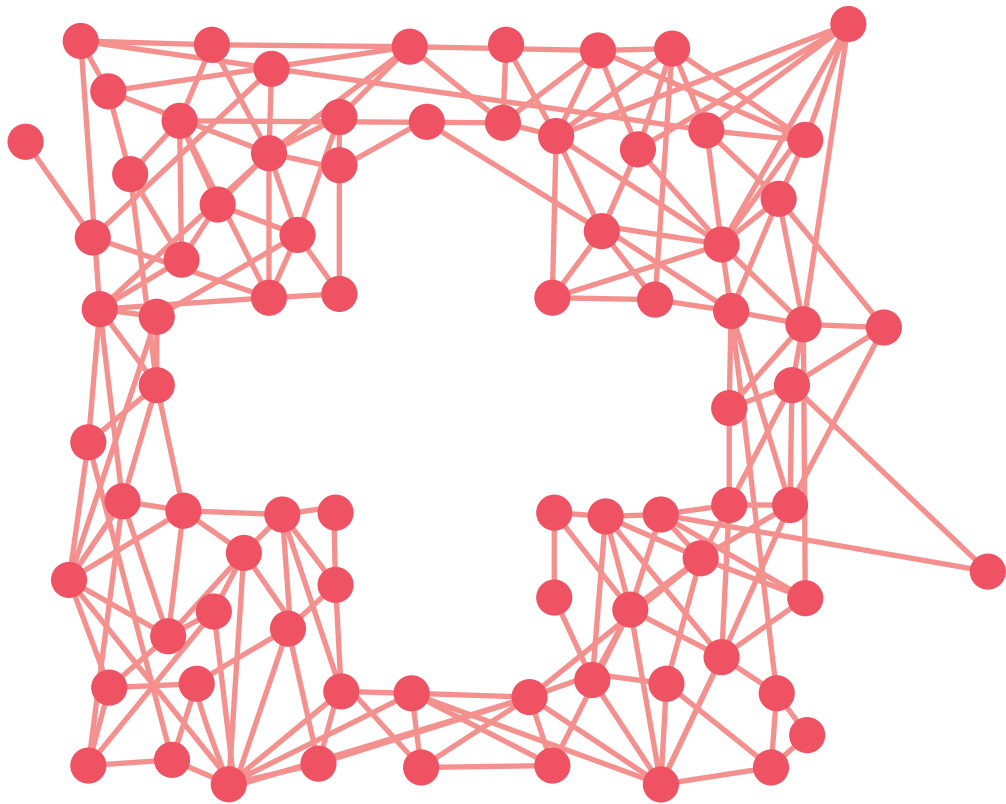
- L'institut de recherche gfs.bern dresse un bilan des effets de la numérisation sur le système politique suisse et montre comment celui-ci réagit à cette exposition, soulignant notamment l'impact des médias sociaux sur la formation de l'opinion et la participation à la vie politique.
- La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) examine les conditions dans lesquelles les jeunes utilisent les outils numériques pour participer et comment les plateformes numériques devraient être conçues pour encourager les jeunes et jeunes adultes à le faire.
- Le think & do tank pour la numérisation et la société Dezentrum se projette dans un avenir proche : trois scénarios, souhaitables et ambivalents à la fois, décrivent trois formes que pourrait prendre la démocratie numérique en 2050. Chaque scénario est présenté sous la forme d'un court récit et symbolisé par un artefact spéculatif.

Les trois études voient dans la numérisation de la politique un potentiel considérable d'opportunités pour le processus démocratique de formation de l'opinion. Elles identifient également un certain nombre de défis étroitement liés aux avantages des nouveaux canaux de discours numériques et dévoilent ainsi leur ambivalence. En effet, la possibilité de participer au processus de formation de l'opinion dans un espace protégé par le droit à la

liberté d'expression, libre de toute domination et de toute entrave, s'accompagne en même temps du risque de désinformation, de distorsion et de manipulation, voire de diffusion incontrôlée de fausses informations.

Opportunités

- La numérisation ouvre de nouveaux canaux de discours et de participation, offre aux citoyennes et citoyens un accès plus rapide et plus complet à des informations politiques moins souvent filtrées par des gatekeepers, et favorise ainsi la libre formation de l'opinion – un avantage considérable dans le système démocratique suisse qui requiert de la part de l'électorat de nombreuses décisions politiques exigeantes.
- Les outils de la civic tech, c'est-à-dire les instruments de participation numérique comme la collecte électronique et les procédures de consultation en ligne, offrent des possibilités d'accès facilité qui font progresser l'équité en matière de participation aux processus politiques. Ils deviennent un moyen de contribuer à surmonter les inégalités existant à cet égard dans le monde analogique.
- Si les obstacles à la participation sont supprimés et que les coûts d'obtention des informations et de communication sont réduits, les groupes cibles qui, jusqu'à présent, n'étaient guère impliqués dans les processus politiques peuvent être mobilisés plus facilement. En même temps, il devient plus aisé d'accorder de la visibilité à certaines idées, problèmes ou organisations (de petite taille ou financièrement faibles) qui, autrement, ne recevraient que peu ou pas d'attention.
- L'utilisation de plateformes en ligne permet aux organisations politiques de se rapprocher des citoyennes et citoyens en communiquant d'une manière plus directe, plus ciblée et plus transparente. Les journalistes, les spécialistes et les personnes engagées sur le terrain peuvent utiliser leurs compétences pour sélectionner et classer les informations des médias sociaux selon des critères de qualité journalistique, et élargir ainsi aux nouveaux médias le champ de leur contribution à la libre formation de la volonté politique.



Risques

- Il est possible que la numérisation accroisse avant tout la participation des citoyennes et citoyens déjà politiquement actifs ou à l'aise avec les technologies numériques, et cimente dans ce cas les modèles existants de participation et les inégalités socio-économiques.
- Les plateformes de médias sociaux n'ont pas été créées pour le discours politique et ne sont pas des outils démocratiques transparents. Or, la position oligopolistique des grands canaux d'information à vocation purement commerciale leur confère une influence disproportionnée sur le discours politique.
- Les personnes qui créent du contenu sur les médias sociaux ne sont pas liées par l'éthique journalistique, ce qui induit la perte d'éléments clés dans les procédures de vérification et de contrôle de qualité.
- Avec la vitesse et le pouvoir de diffusion des contenus numériques, les fausses informations (fake news) et les messages populistes délibérés peuvent avoir un impact beaucoup plus important et ainsi accroître la polarisation de la société.
- Les nouveaux outils de participation numérique tels que la collecte électronique (e-collecting) peuvent mener à une multiplication de réfé-

rendums susceptible de surcharger le système politique. Pour une politique qui s'oriente vers la concordance, les nouveaux canaux de discours et de participation peuvent constituer un obstacle à la prise en compte de toutes les voix pertinentes.

Recommandations principales

Les plateformes de participation numérique ont le potentiel de mobiliser des personnes qui ont tendance à rester en retrait de la vie politique. Toutefois, il faut veiller à ce que les processus de participation numérique gardent une composante « hors ligne » afin de ne pas renforcer les inégalités existantes et d'éviter l'émergence de nouveaux mécanismes d'exclusion. (FSPJ)

Les plateformes de participation destinées aux jeunes et jeunes adultes doivent à la fois être faciles à utiliser, rédigées dans un langage clair et, si possible, aussi disponibles sous forme d'app. (FSPJ)

La réglementation doit tenir compte de la portée des médias sociaux. Cela signifie notamment que, pour déterminer si la diffusion d'une information clairement trompeuse a ou non empêché la libre formation de l'opinion, le critère décisif ne doit plus être le temps restant jusqu'à la votation en question. (gfs.bern)

Si l'objectif est la participation du plus grand nombre, il faut également que les mécanismes de contrôle pour recouper les informations soient accessibles au plus grand nombre. Il peut s'agir par exemple d'une vérification des faits par les opérateurs de plateformes, d'un fact checking par des plateformes d'expertes et d'experts spécialisés, ou de la divulgation obligatoire de la source dans les campagnes politiques. (gfs.bern)

La Confédération doit, dans le cadre d'un mandat de formation clairement formulé, prendre des mesures pour améliorer la cognition générale, c'est-à-dire la capacité à rechercher et à traiter des informations. Celles-ci ne doivent pas se limiter à l'enseignement obligatoire et post-obligatoire mais, étant donné l'âge moyen de l'électorat (57 ans), prendre également la forme de campagnes nationales d'éducation et de prévention destinées à l'ensemble de la population. (gfs.bern)

La prévention de la fraude électorale, même dans un environnement numérique, exige une solution technique hautement sécurisée et la confiance absolue des électrices et électeurs suisses. Les inquiétudes en matière de sécurité des procédures de vote et de participation électroniques doivent être prises au sérieux et gérées sur le plan technique comme en termes de communication. (gfs.bern)

Pour perdurer, la démocratie doit évoluer avec la société. Les raisons de le faire et les moyens d'y parvenir forment le cœur du débat permanent qui fait partie du processus démocratique lui-même. Cela vaut tout particulièrement dans le cas de développements ambivalents comme la numérisation. Son impact devrait donc faire l'objet d'un monitoring régulier et la population devrait être associée au débat en cours sur la façon de numériser la démocratie. (gfs.bern)

Les chapitres suivants présentent les résultats des trois études qui s'articulent en fonction de trois zones de tension : entre l'État et la big tech, entre l'inclusion et l'exclusion, et entre la délibération et la confrontation. Ces zones de tension sont symbolisées par les trois scénarios d'avenir élaborés par Dezentrum qui servent de fil conducteur à cette synthèse.

Pour en savoir plus sur l'étude Dezentrum

Messages en provenance du futur numérique. Une expérience participative

Dezentrum, think & do tank pour la numérisation et la société, adopte une approche spéculative pour rendre tangibles les futurs possibles au moyen de scénarios figuratifs. Le discours sur la numérisation et la démocratie devient ainsi plus accessible au public. Dans une première phase, des expertes et experts de différents domaines ont utilisé la technique du scénario pour identifier trois caractéristiques souhaitables d'une démocratie numérisée en 2050 – et ce dans les trois zones de tension entre l'État et la big tech, l'inclusion et l'exclusion, et la délibération et la confrontation. Dans une deuxième phase du projet, ces scénarios, sous la forme narrative de courts récits, ont été traduits en artefacts spéculatifs. Il s'agit d'objets tangibles qui symbolisent le futur présenté avec toutes ses ambivalences, le transportent dans le présent et le rendent ainsi négociable. Ces artefacts deviennent une base concrète pour mener un débat collectif sur le type de numérisation que nous souhaitons pour la démocratie en Suisse.



État contre big tech

Il existe une zone de tension entre l'État et la big tech autour de la nouvelle sphère publique virtuelle formée par les plateformes numériques. Il s'agit d'évaluer si et dans quelle mesure l'État démocratique et la participation des citoyennes et citoyens à la vie politique s'en trouvent renforcés ou si, au contraire, la numérisation fait le jeu des intérêts de puissants groupes technologiques dont la logique commerciale a servi à développer ces plateformes.



Le scénario d'avenir

Règle empirique : Pile ou face ?

La règle empirique est une machine à l'allure futuriste composée d'un simple mécanisme rotatif qui projette une pièce en l'air à intervalles réguliers. Pile ou face ? Une caméra ultra-rapide enregistre le résultat de chaque lancer de pièce et traduit la série de résultats en une chaîne binaire de zéros et de uns. La règle empirique a été créée aux premiers jours de la communauté de hackers Community (mot-valise formé à partir de 'common' et de 'community'). C'était en 2039. Le groupe se réunissait en secret, travaillait sur un algorithme transparent et rêvait d'un monde où le hasard aurait à nouveau sa place et où l'Internet aurait le potentiel démocratisant de ses débuts : un outil au service du bien commun.

Aujourd'hui, en 2050, cela reste encore un rêve, mais un rêve partagé par beaucoup de gens. Parce que la résistance se forme contre Amago, du nom du techno-oligopole le plus puissant du monde depuis la fusion de Google et Amazon. De plus en plus de personnes s'émeuvent du fait qu'Amago fournisse désormais non seulement l'infrastructure numérique pour les services publics, mais gère et traite également les données en possession de l'État. N'étant plus en mesure de le faire lui-même, l'État a également délégué l'application de ses quelques timides tentatives de réglementation aux opérateurs de plateformes. Ce qui renforce encore leur pouvoir. Les 'big tech' règnent sur le monde.

Mais il existe des communautés comme Community qui résistent. Elles se connectent en un réseau mondial, s'organisent de manière décentralisée et agissent au niveau local. Elles cherchent des moyens de sortir de la logique de plateforme algorithmique prédéterminée qui étouffe le hasard et l'autodétermination au nom de la maximisation du profit. La rumeur court qu'Amago manque déjà de cadres. Peut-être que tout n'est pas encore joué dans le match « big tech contre État » après tout.

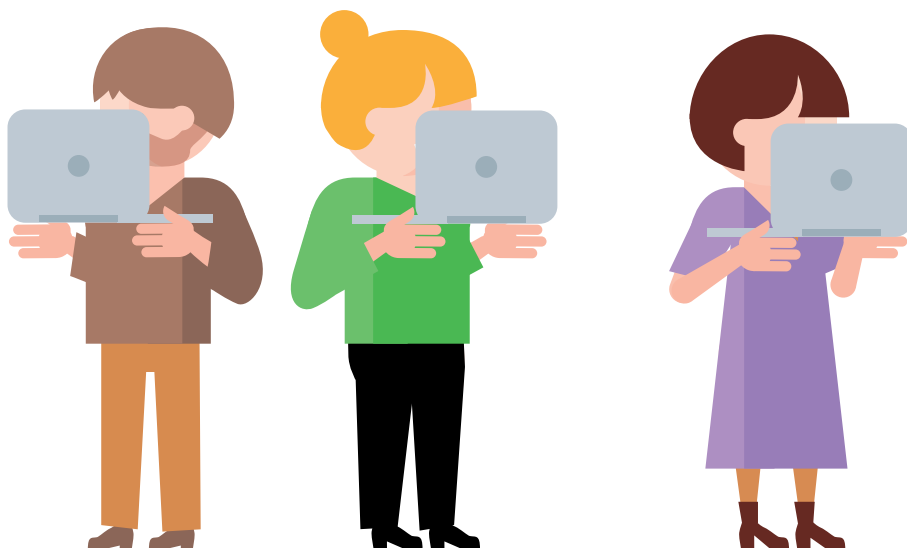
Étude gfs.bern : Quelle est l'influence des médias numériques sur la démocratie en Suisse aujourd'hui ?

La règle empirique s'interroge sur le rôle des médias numériques, et des acteurs qui se cachent derrière eux, dans les processus politiques clés. L'étude gfs.bern se penche sur la même question, non pas en développant une vision dystopique de l'avenir, mais en examinant l'importance de l'impact des nouveaux médias numériques sur la démocratie en Suisse aujourd'hui. Elle montre que les plateformes numériques de la nouvelle sphère publique virtuelle – telles que les sites Internet des groupes média établis ou les plateformes comme Facebook ou Twitter – font aujourd'hui partie intégrante de la consommation d'informations de la population suisse. Et qu'elles sont un lieu de discussion et d'échange sur les questions politiques.

Néanmoins, l'impact des médias sociaux a été plutôt faible jusqu'à présent. Une nette majorité de l'électorat suisse ne les consulte pas à l'approche des élections ou des votations. En Suisse, en matière de formation de l'opinion, ces sources d'information n'ont pas le même poids que les médias traditionnels tels que la télévision, la radio et les journaux. La crise du coronavirus l'a bien montré : pour trouver des informations dignes de confiance, les citoyennes et citoyens suisses se tournent vers les canaux traditionnels.

Deux autres aspects expliquent l'importance plutôt limitée des nouveaux médias sociaux dans le processus d'obtention des informations. Premièrement, grâce aux sciences politiques, l'on sait que les informations politiques ne participent jamais directement à la formation de l'opinion d'une personne, et ce quel que soit le type de média par lequel elles sont diffusées, mais qu'elles passent d'abord par le filtre de sa sensibilité politique de base et de ses connaissances thématiques préalables. Plus le niveau de connaissances et la capacité à relier les nouvelles informations à ces connaissances antérieures sont élevés, plus ce filtre est efficace. Et plus l'électorat est familier avec l'objet de la votation, par le biais de son expérience personnelle, de ses préoccupations ou de confrontations répétées, moins il accorde de poids au canal d'information en soi.

Deuxièmement, l'hypothèse souvent exprimée selon laquelle la polarisation de la politique suisse et la montée du populisme sont dues à l'influence des médias sociaux ne résiste pas à l'analyse des sciences politiques. Ces deux phénomènes sont des évolutions sociologiques à long terme dont les origines sont antérieures à l'avènement de la numérisation. Toutefois, selon l'étude gfs.bern, les médias sociaux ont au minimum le potentiel de renforcer ces évolutions cruciales pour la démocratie consensuelle en Suisse. Et certains éléments indiquent que les forces populistes qui montent en puissance tirent également parti des nouvelles formes numériques de communication et de participation.



Les plateformes de médias sociaux peuvent faciliter la formation de l'opinion et la participation ...

Selon la recherche en sciences des médias, le potentiel de transformation de la nouvelle sphère publique virtuelle ne doit pas être sous-estimé. À l'instar des nouveaux partis et mouvements sociaux, tels que la Jeunesse du climat en Suisse ou le Movimento 5 Stelle en Italie, les plateformes de médias sociaux peuvent jouer un rôle dans la communication des acteurs politiques : elles deviennent alors les outils d'une interaction plus directe et plus transparente entre les milieux politiques et la population. En collectant les données personnelles détaillées des utilisatrices et utilisateurs, elles permettent de cibler et de personnaliser davantage la publicité politique. Les plateformes en ligne offrent également aux citoyennes et citoyens un canal plus direct pour interagir au sein du système politique. En outre, l'accès aux sources d'information est plus rapide, plus complet et moins influencé par la sélection opérée par les gatekeepers journalistiques. Cela facilite la coordination de la mobilisation politique. Les mouvements civils comme #MeToo ou #BlackLivesMatter, dont les hashtags font le tour du monde, en sont des exemples.

Pas plus que la nouvelle sphère publique virtuelle, les nouveaux outils numériques ne favorisent pas automatiquement une démocratisation de la société – mais ils peuvent faciliter la formation de

l'opinion et la participation dans certains domaines. Par exemple, la collecte électronique (e-collecting), qui est déjà largement utilisée pour la récolte de signatures en Suisse, le vote électronique (e-voting), qui fait encore l'objet d'un débat animé, et l'identité électronique (e-ID) ont certainement le potentiel de faciliter l'accès à la participation aux processus politiques centraux et donc de renforcer la démocratie. En même temps, tout comme les algorithmes adaptatifs d'IA pour le ciblage des utilisatrices et utilisateurs, les social bots et le journalisme robotisé pour la diffusion automatisée et accessible de l'information, ces applications comportent aussi une multitude de conséquences potentiellement négatives.

... mais ne sont pas des instruments transparents et démocratiques

La collecte de données personnelles des utilisatrices et utilisateurs et de leurs activités en ligne dans le but de cibler la publicité (microciblage) peut facilement dégénérer en une surveillance à motivation commerciale qui porte atteinte aux droits des citoyennes et citoyens en matière de protection des données. De plus, lorsqu'elles sont sélectionnées par des algorithmes, les informations peuvent être unilatérales et tendancieuses au lieu d'être personnalisées, de sorte qu'elles favorisent les bulles de filtres ou conduisent les utilisatrices et utilisateurs à se perdre dans des chambres d'écho. Des phénomènes sociaux bien connus, tels que les fake news



et les théories du complot, trouvent également un terrain fertile sur les plateformes sociales. Enfin, l'influence croissante de quelques grands fournisseurs de plateformes sur la communication politique est un problème supplémentaire. En raison de leur pouvoir de marché, la fonction de gatekeeper exercée autrefois par les médias classiques selon des critères journalistiques leur est échue. Toutefois, comme elles n'ont pas été créées pour le discours politique mais poursuivent au contraire des modèles économiques très différents, ces plateformes prennent également leurs décisions sur la base d'autres critères qui restent opaques. Cette situation est doublement dangereuse car, d'une part, la plupart des autorités régulatrices sont incapables de s'assurer que les grandes plateformes américaines respectent la réglementation, et d'autre part, elles délèguent le contrôle et l'application de ces règles aux opérateurs de plateformes eux-mêmes, leur accordant encore plus de pouvoir.

Alors, où en sommes-nous ? Il est vrai que les médias en ligne et les médias sociaux font désormais partie du quotidien d'une grande partie de la population suisse. Leur importance en termes d'obtention des informations reste cependant assez faible. À l'heure actuelle, les études attribuent encore très peu d'influence aux bulles de filtres et aux chambres d'écho. L'impact des fake news, théories du complot et autres canaux de désinformation est encore faible, et le recours à l'automatisation des contenus dans la sphère publique virtuelle n'en est, au mieux, qu'à un stade expérimental. Les principaux moteurs du processus de formation de l'opinion restent les gens eux-mêmes et le climat politique – les innovations technologiques quant à elles sont tout au plus des facteurs contributifs. Ainsi, pour résumer, les possibilités qu'offre la numérisation n'influencent à ce jour que peu ou pas du tout le choix que font les Suissesses et les Suisses lorsqu'ils votent – et ce, malgré que le scénario du jeu à pile ou face évoqué par la règle empirique existe déjà, ici et maintenant, à un stade embryonnaire.

Pour en savoir plus sur l'étude gfs.bern

L'impact de la révolution technologique sur le système traditionnel de la formation de l'opinion

L'institut de recherche gfs.bern, en collaboration avec une équipe interdisciplinaire de chercheuses et de chercheurs des Universités de Bâle et de Genève, étudie l'influence de la numérisation sur le processus de formation de l'opinion politique en Suisse. Sous l'angle des sciences politiques, l'étude entend évaluer où et dans quelle mesure les nouveaux médias sociaux interviennent dans ce processus. S'appuyant sur les sciences des médias, elle aborde l'évolution de l'utilisation des médias par la population et le monde politique, tandis que, du point de vue technologique, elle examine le potentiel d'influence des nouvelles possibilités de participation numérique telles que l'e-collecting, l'e-voting ou les procédures de consultation en ligne. Le chapitre traitant des aspects juridiques examine quant à lui les dispositions légales actuelles en Suisse et dans d'autres pays et montre comment toute nouvelle mesure réglementaire s'intègre dans le système juridique existant. Il est complété par le point de vue d'électrices et d'électeurs suisses obtenu dans le cadre des débats au sein de groupes de discussions. Enfin, sur la base de cette analyse en cinq parties, les opportunités et les risques sont résumés sous forme de thèses et des recommandations concrètes d'action sont présentées.

Inclusion ou exclusion

Les technologies numériques ont le potentiel d'offrir de nouvelles possibilités de participer et d'augmenter l'égalité (des chances) dans ce contexte. Mais elles peuvent aussi amplifier les clivages existants et mettre les démocraties à l'épreuve.



Le scénario d'avenir

Le dossier mycorhizes : Risotto ai funghi porcini

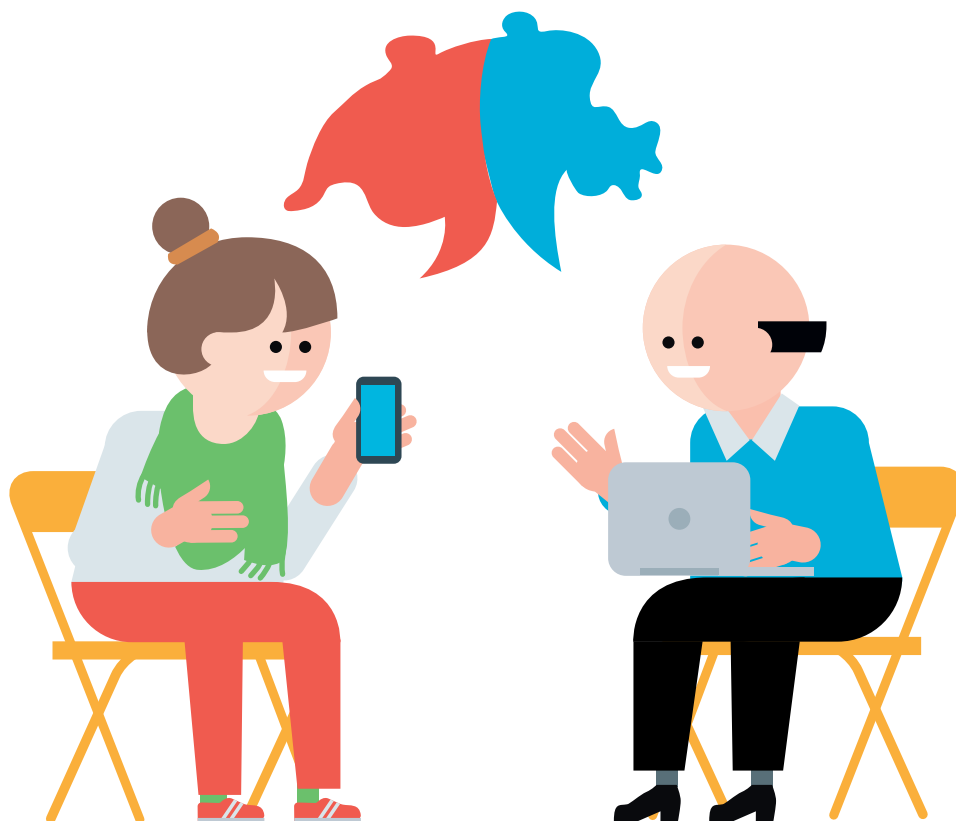
Le risotto aux cèpes confisqué par la police, soigneusement emballé sous film plastique, est conservé dans une salle de conservation des preuves. Depuis 2050, la consommation de champignons comestibles est un délit grave. Ce n'était pas prévu. C'est l'une des défaillances qui se produisent de temps à autre depuis que la numérisation complète des processus institutionnels a rendu plus agiles les lourdes meules de la démocratie. L'interdiction de la consommation de champignons trouve son origine dans une préoccupation qui, dès le début, a bénéficié d'un grand capital sympathie au sein de la population. Dans les forêts tropicales humides, des champignons mycorhiziens, étroitement liés au système racinaire fin d'autres plantes, assurent une croissance saine de la végétation. En 2050, de nombreuses personnes souhaitent que la loi protège ce type particulier de symbiose. Depuis l'introduction de la 'Connected Democracy', les prises de décisions de ce type au niveau législatif en Suisse sont faites rapidement, parfois en quelques heures seulement.

L'État encourage vivement la nouvelle démocratie numérique réactive et inclusive à cause de l'élan formidable qu'elle a donné à la participation et donc à la cohésion sociale. En effet, il y a quelques années à peine, le pays risquait de se diviser : se sentant exclue, une grande partie de la population nourrissait un ressentiment croissant à l'égard des « élites » et de l'establishment politique, refusant toute forme de participation à la vie politique. Depuis la révision totale de la Constitution suisse, tout a changé : la participation est désormais permanente, à bas seuil et immédiate, donnant voix au chapitre à tout le monde ; les textes de projets sont écrits en commun par 'crowdwriting' ; des hologrammes, générés par l'IA, rendent visibles les conséquences possibles de l'acceptation ou du rejet d'un projet et forment la base de la formation de l'opinion des électrices et électeurs. Cela va très vite. Cette fois-là, trop vite : lorsque l'on s'est rendu compte que le projet incluait également les champignons comestibles, il était déjà trop tard.

Étude FSPJ : Fission ou fusion ?

La numérisation impacte les processus démocratiques dans une mesure encore difficile à évaluer. En effet, si elle peut rendre le discours politique plus inclusif et donc plus riche, elle peut aussi le déformer. Tout d'abord, parce qu'il est possible que toute une partie de la population – en particulier les personnes âgées ou celles qui ne sont pas familiarisées avec les ordinateurs et celles dont le statut socio-économique est faible – soit exclue de tout discours politique numérique. Ensuite parce que, même parmi les acteurs politiques, tout le monde est loin d'y avoir recours. Si une majorité des membres de la classe politique utilisent activement les plateformes de médias sociaux, c'est principalement pour améliorer leur propre visibilité ; et d'autres, qui sont la cible de propos haineux, s'en retirent totalement. Les médias sociaux en tant que tels ne favorisent donc pas le débat inclusif et ne reflètent pas l'opinion de la population dans son ensemble ni de toute la classe politique. Au contraire, faisant partie intégrante de la sphère publique, ils peuvent accentuer les lacunes existantes en matière de participation politique, les ressentiments sociaux, les lignes de faille et les polarisations – comme le décrit le scénario du « dossier mycorhizes ».

Il est toutefois incontestable que les technologies numériques offrent à un grand nombre de personnes des possibilités radicalement nouvelles d'exprimer leurs opinions et de participer aux processus de décision politique, à tout moment, en tout lieu, de manière simple et relativement peu coûteuse – y compris à celles et ceux qui n'ont jamais participé auparavant ou qui étaient exclus du système. Dans ce contexte, on utilise le terme « civic tech » pour décrire les outils numériques ayant le potentiel de développer les processus délibératifs hérités du monde analogique, d'étendre leur utilisation et ainsi de promouvoir l'inclusion du plus grand nombre de personnes possible. Les outils de la civic tech, notamment les plateformes de participation autonomes, peuvent faire contrepoids aux grandes plateformes numériques à vocation commerciale. Le site web demokratie-toolbox.ch par exemple, répertorie une soixantaine d'outils numériques qui soutiennent la participation aux processus démocratiques – que ce soit par la possibilité de créer des réseaux, d'obtenir des informations, de mettre en œuvre des projets de la société civile, de monitorer les processus politiques ou de collecter des signatures pour des initiatives et des référendums.



(Ré)engager les jeunes en politique grâce aux outils numériques

Ces modes de participation numérique sont susceptibles de séduire les jeunes avant tout. En effet, se détournant de plus en plus des organisations politiques traditionnelles, d'un engagement à long terme et de la politique mainstream, les jeunes et jeunes adultes se tournent tout naturellement vers les nouvelles options numériques pour s'engager dans des groupes peu organisés et des réseaux individualisés sur des sujets choisis.

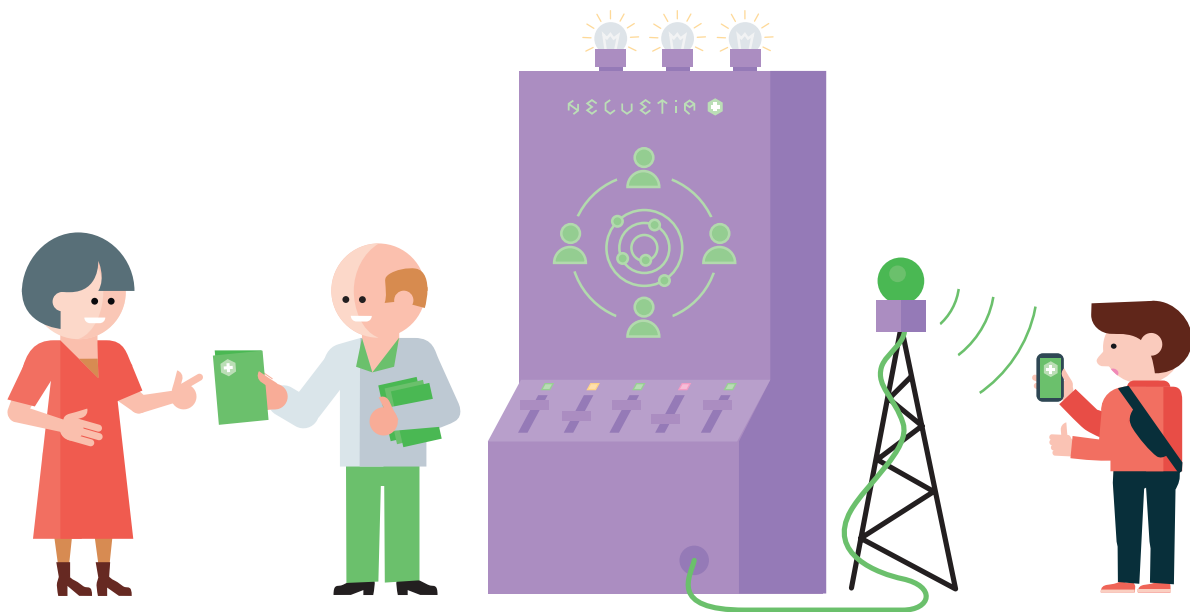
Par le biais de engage.ch, la FSPJ étudie dans quelle mesure les plateformes de participation politique favorisent réellement l'inclusion des jeunes, qui sont leurs utilisatrices et utilisateurs et comment les concevoir pour optimiser la participation. Cette plateforme de participation gérée par la FSPJ donne aux jeunes et aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans la possibilité de formuler des idées et des préoccupations au niveau local, régional ou national et d'en parler directement à la bonne personne, c'est-à-dire d'entrer en contact avec les décideurs politiques. L'objectif d'engage.ch est d'aider ses jeunes utilisatrices et utilisateurs à déclencher un processus politique, même si le dépôt de la requête a lieu en dehors des processus politiques institutionnels.

Les résultats de l'étude montrent qu'engage.ch parvient effectivement à mobiliser les jeunes, quel que soit leur niveau d'éducation ou leur parcours migratoire. De cette manière, la plateforme contribue à combler les clivages qui existent dans le monde « hors ligne » en termes de volonté de participer. Mais ce n'est pas vrai pour tous les clivages : par exemple, engage.ch ne réussit pas à surmonter le gender gap qui fait que les garçons et les jeunes hommes sont plus susceptibles de participer au discours politique que les filles et les jeunes femmes, que ce soit en ligne ou hors ligne. Il n'est pas non plus si simple de mobiliser de la même manière tous les groupes d'âge. Si les jeunes de 14 ans, par exemple, sont particulièrement avides de participer, cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que les activités de jeunesse et l'école sont plus susceptibles de les atteindre et de les motiver que leurs camarades plus âgés.

Des exigences claires à l'égard des plateformes numériques

Lorsqu'on leur a posé la question, les jeunes ont déclaré que la principale raison qui les retient de participer en ligne est la protection des données, c'est-à-dire l'incertitude quant au sort réservé à leurs propres données ou la crainte que des pirates informatiques puissent falsifier les votes en ligne. Des inquiétudes existent également à l'égard du risque que la participation numérique nuise à la culture de débat politique dans le monde réel et exclue les jeunes qui préféreraient continuer à participer « hors ligne » (ou qui, ne possédant pas leur propre ordinateur portable ou smartphone, n'ont pas le choix). Les jeunes utilisatrices et utilisateurs estiment important que la participation numérique soit un complément à la participation politique traditionnelle, et non un substitut. Leurs avis divergent en matière d'anonymat : une partie pense qu'il s'agit d'une condition préalable pour s'exprimer sans réserve, tandis que d'autres y associent le risque d'encouragement de spam et de propos haineux.

Pour le reste, leurs exigences à l'égard des plateformes de participation numérique sont très simples : elles doivent être aussi faciles à utiliser que possible, structurées avec clarté, conçues de manière attrayante et sans extravagance, de préférence disponibles sous forme d'app, et utiliser une langue adaptée au groupe cible. Selon l'étude de la FSPJ, il est également crucial que ces plateformes fassent l'objet d'une publicité adéquate. En effet, les recherches montrent que, souvent, si les gens ne participent pas à la vie politique, c'est uniquement parce qu'on ne leur a pas demandé. Les écoles, les activités de jeunesse ou les parlements des jeunes locaux ont donc un rôle important à jouer pour que les jeunes prennent conscience de leur droit de participer au discours politique.



Les conclusions de l'étude de la FSPJ se résument aux exigences suivantes à l'égard des plateformes de participation numérique destinées aux jeunes et aux jeunes adultes :

1. Tout processus participatif numérique devrait être assorti d'une composante « hors ligne ».
2. Tout processus participatif numérique destiné aux jeunes devrait impliquer les écoles qui permettent d'atteindre une vaste partie de ce public et d'accompagner le processus en termes de contenu et de technique.
3. Les plateformes de participation numérique destinées à un public cible jeune devraient, si possible, être disponibles sous forme d'app, être faciles à utiliser et adopter un langage simple.
4. Les utilisatrices et utilisateurs devraient, autant que possible, être libres de garder ou non l'anonymat sur les plateformes de participation numérique. S'il existe un risque de spams et de propos haineux, il convient de faire appel à un médiateur pour modérer les échanges.
5. Il est essentiel que les plateformes de participation numérique fassent l'objet d'une publicité et que celle-ci soit transparente et adaptée au groupe cible.
6. Les différentes conceptions de la vie politique qui prévalent dans chaque région linguistique de Suisse devraient être prises en compte lors du développement et de la promotion d'une plateforme de participation numérique.

Pour en savoir plus sur l'étude FSPJ :

Jeunesse, participation politique et numérisation

À l'aide d'une méthode mixte qui combine des méthodes de recherche quantitatives et qualitatives, la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) examine dans son étude le comportement des jeunes et jeunes adultes en matière de participation numérique à la vie politique. Cette étude s'articule autour de trois questions : Quel est le profil de celles et ceux qui utilisent les outils numériques pour participer à la vie politique ? Quelles sont les demandes des jeunes et des jeunes adultes à l'égard des plateformes de participation numérique ? Comment rendre ces plateformes plus accessibles et plus inclusives, de sorte qu'elles s'adressent au plus grand nombre possible d'utilisatrices et d'utilisateurs ? La base de données quantitative a été récoltée sur la plateforme en ligne exploitée par la FSPJ engage.ch et comprend les profils des utilisatrices et utilisateurs de la plateforme ainsi que diverses campagnes d'enquête qu'elle a initiées. Pour compléter et approfondir qualitativement l'analyse, des discussions de groupe ont été menées avec des jeunes et des jeunes adultes, ainsi qu'avec des spécialistes dans les domaines des activités de jeunesse, de la politique de la jeunesse et de la civic tech. Ces entretiens ont abouti à une série de recommandations d'action pour promouvoir la participation politique des jeunes et des jeunes adultes de toutes les classes sociales et de tous les milieux culturels à l'aide des outils de civic tech en général et des plateformes de participation numérique en particulier.

Délibération ou confrontation

Comment le consensus social se négociera-t-il à l'avenir ? Et qu'en est-il de la liberté d'opinion et d'information lorsque les algorithmes des médias sociaux se font l'écho des voix les plus bruyantes et de l'extrémisme ?



Le scénario d'avenir

Obliviscis : S'épanouir dans la communauté

Berne, 18.9.2050 (politforum.ch) – Selon des indiscretions émanant des milieux de l'armée, la colonelle Ayumi Friedman, cheffe de l'instruction, a révélé aux recrues fraîchement diplômées du Service Citoyenes un projet pilote tenu jusque-là secret au cours d'une séance d'information à Berne. Selon les sources, il s'agirait d'une pilule qui modifie l'état de conscience. L'ingestion d'une seule dose supprimerait définitivement la poursuite des intérêts sectoriels de l'individu et stimulerait au contraire la prise de décisions fondées sur des faits et dans l'intérêt du bien commun. La cheffe de l'instruction aurait demandé aux recrues de la cohorte 78 de se porter volontaires pour l'expérience qui se déroule sous le nom d'Obliviscis. Cette opération, a déclaré la colonelle Friedman, « restera dans l'Histoire comme une œuvre pionnière ».

Obliviscis, pilule que la plupart des plateformes en ligne ont immédiatement surnommée « drogue d'État », est destinée à potentialiser l'effet du Service Citoyenes – et, tôt ou tard, à le rendre obsolète. Lancé il y a trois ans à la place de l'école de recrues, le Service Citoyenes entend fournir aux citoyennes et citoyens une éducation civique et une culture numérique, et renforcer en parallèle leur sens de la communauté et leur compréhension des autres réalités de la vie. Son objectif est de les armer contre les forces qui menacent la démocratie en Suisse de l'intérieur, c'est-à-dire contre le ton incendiaire et conflictuel qui règne sur les plateformes numériques. Depuis la disparition des derniers médias dits « journalistiques » au début des années 2020, les plateformes dominent le discours public et sont rendues responsables de la polarisation et de la radicalisation de la société en Suisse.

S'armer contre les forces corrosives des médias « sociaux »

Dans la Suisse du futur de la colonelle Ayumi Friedman, les changements structurels opérés par la numérisation ont affaibli la démocratie. Les citoyennes et citoyens interrogés dans le cadre de l'étude gfs.bern craignent également que les algorithmes adaptatifs ou les outils d'IA programmés pour attirer au maximum l'attention ne diffusent délibérément des fausses informations, n'enflamment le climat politique et ne polarisent durablement la société, voire ne la divisent. Et la FSPJ montre que les outils de participation numérique peuvent aussi cimenter les clivages existants. Du point de vue des spécialistes cependant, l'influence polarisante attribuée aux fake news, aux théories du complot, aux bulles de filtres et aux chambres d'écho est actuellement assez faible car ces phénomènes associés aux canaux numériques n'ont encore touché qu'une minorité de la population. Les recherches soulignent néanmoins que la numérisation n'en est encore qu'à ses balbutiements et qu'il faut rester vigilant à cet égard.

Cela soulève la question de la résilience du système politique suisse face à une éventuelle altération du débat politique et de la libre formation de l'opinion par les différentes dynamiques qui prévalent dans les médias sociaux. L'exercice des droits politiques dans la démocratie suisse présuppose que les électrices et électeurs puissent former librement leur volonté et l'exprimer sans qu'elle subisse de déformation. Du point de vue constitutionnel, un vaste débat politique et public est une condition préalable absolument nécessaire. Le droit à la libre formation de l'opinion est inscrit dans la Constitution fédérale suisse (art. 34 al. 2 Cst.), et la jurisprudence du Tribunal fédéral précise qu'aucun résultat d'élection ou de votation ne sera reconnu s'il a été faussé par une influence indue. Cela s'applique en particulier si cette influence s'est produite dans un laps de temps précédant la votation si court que l'information trompeuse ne peut plus être ni corrigée ni rectifiée.

Le facteur clé est la compétence numérique

Toutefois, à l'approche des élections et des votations, seuls les pouvoirs publics sont tenus d'être objectifs, transparents, proportionnés et équitables. Les déclarations des individus et des entités privées, en revanche, sont protégées par les droits fondamentaux de la libre communication, notamment la liberté d'expression, pour autant qu'elles ne soient pas diffamatoires, calomnieuses ni discriminatoires. Cette protection s'applique également aux médias sociaux. Toutefois, lorsqu'un individu, un média ou autre entité diffuse des fausses informations sur des questions clés liées à une votation, l'Etat peut être amené à intervenir pour les corriger. Dans certaines conditions, les autorités ont même l'obligation d'intervenir et de rectifier ces informations trompeuses.

Jusqu'à présent, la liberté d'opinion et d'information a en général toujours été privilégiée en Suisse. Par exemple, dans une prise de position datant de 2017, le Conseil fédéral rappelle que des affirmations exagérées, voire fausses, peuvent difficilement être évitées dans le cadre de disputes politiques, et que l'on peut certainement faire confiance aux électrices et électeurs pour se forger leur propre opinion. Cette analyse est partagée par l'étude de gfs.bern qui souligne que, sur la base sur des centaines d'élections et de votations qu'elles et ils ont connues, les électrices et électeurs suisses sont parfaitement aptes à évaluer des arguments contradictoires dans le cas de campagne politiquement chargées.

Mais cette approche pragmatique de la désinformation peut-elle également s'appliquer à la nouvelle réalité numérique, ou est-il au contraire urgent d'adapter le cadre juridique à cet égard ? L'expertise juridique de l'étude gfs.bern recommande d'envisager une extension de l'obligation officielle de vigilance à l'égard de toute activité informative privée sur les médias sociaux et de prévoir par conséquent une obligation d'intervenir en cas d'informations clairement trompeuses. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que toute mesure visant à restreindre les déclarations diffusées numériquement s'accompagne toujours d'une restriction de la liberté d'opinion et d'information. Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude gfs.bern en sont également conscientes. En fait, elles ne sont favorables qu'à des mesures juridiques visant à se protéger contre les tentatives d'influence émanant de l'étranger sur les débats politiques en ligne ou à restreindre la publicité politique personnalisée

(microciblage). En outre, elles ne veulent pas être protégées mais plutôt soutenues sur la voie de la libre formation de l'opinion, c'est-à-dire qu'elles voudraient pouvoir acquérir des compétences supplémentaires dans le traitement des nouveaux médias par l'éducation et la formation continue. Leur priorité n'est pas de s'armer contre les forces corrosives des médias sociaux, comme c'est le cas du « Service Citoyenes », mais plutôt de mieux exploiter leur potentiel positif pour améliorer la formation de l'opinion politique.

Conclusion : la démocratie numérisée est ce que nous en faisons

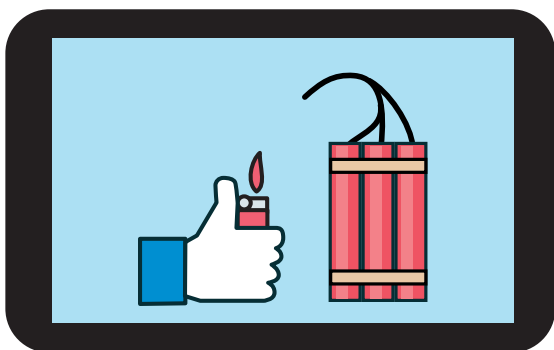
Un risotto aux champignons confisqué par la police, une pilule psychotrope, un bidule mécanique qui lance une pièce de monnaie en l'air et joue à pile ou face, inlassablement. Dans les trois artefacts du Dezentrum, les variantes possibles d'une démocratie numérisée du futur sont condensées en objets tangibles, ici et maintenant. Des objets qui irritent, provoquent et soulèvent des questions. Des messages du futur qui montrent par leur présence physique que l'avenir plonge ses racines dans le présent : la numérisation offre de nouvelles possibilités qui peuvent renforcer notre démocratie, mais aussi lui nuire.

Il faut en parler. Car le processus n'en est qu'à ses débuts et peut encore être activement façonné et négocié. Les grandes lignes de l'étude TA-SWISS résumées ici offrent une base pour mener un débat de société ouvert sur l'ambivalence des nouvelles possibilités offertes par la numérisation à la démocratie en Suisse.

Il faut par exemple discuter de nos priorités : voulons-nous une réglementation plus stricte de la

numérisation en politique pour protéger la liberté de formation de l'opinion ou privilégions-nous le droit à la liberté d'expression ? Comment voulons-nous faire face aux médias sociaux, qui diffusent des messages populistes, et aux outils de la civic tech – comme la collecte électronique – qui renforcent la tendance à bloquer la démocratie consensuelle en multipliant les référendums ? Voulons-nous que les nouvelles formes numériques de politisation puissent accélérer une évolution problématique qui avait déjà commencé avant la numérisation ? Voulons-nous continuer à dénoncer la suprématie des grands opérateurs de plateformes commerciales dont le modèle économique qu'ils se bornent à imiter n'a jamais été développé à des fins politiques démocratiques, qui cultivent une compréhension américano-américaine de la protection des données et qui considèrent par conséquent, et de leur point de vue fidèle à la devise de Google, ne faire en réalité « aucun mal » ? Ne devrions-nous pas plutôt soulever la question des alternatives numériques possibles, telles que les plateformes open source indépendantes et sans but lucratif, puis celle de la responsabilité des acteurs politiques qui utilisent dans leur communication politique des instruments qui ne sont pas faits pour cela ?

Dans l'avant-propos de cette synthèse, TA-SWISS rappelle que la démocratie est par essence indissociable du changement. En ce sens, la numérisation, avec son potentiel de transformation, ne constitue pas une menace pour la démocratie per se. Mais elle doit être observée, accompagnée et, si nécessaire, corrigée. C'est pourquoi, l'appel de gfs.bern à un instaurer un monitoring régulier, associant la population, qui examine les effets de la numérisation sur la politique suisse, relance régulièrement le débat et en tire des conclusions politiques, est véritablement capital.



Groupe d'accompagnement

- Moritz Leuenberger, président du groupe d'accompagnement, président du Comité directeur TA-SWISS
- Dr Bruno Baeriswyl, expert en protection des données, membre du Comité directeur TA-SWISS
- Alenka Bonnard, staatslabor
- Prof. Florian Evéquoz, Appel Citoyen
- Prof. Fabrizio Gilardi, Institut des sciences politiques, Université de Zurich
- Prof. Olivier Glassey, Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), Université de Lausanne, membre du Comité directeur TA-SWISS
- Jürg Halter, écrivain
- Thomas Müller, rédacteur, Radio Télévision Suisse SRF, membre du Comité directeur TA-SWISS
- Barbara Perriard, Chancellerie fédérale
- Prof. Reinhard Riedl, Haute école spécialisée de Berne, membre du Comité directeur TA-SWISS
- Cédric Roy, E-Government Suisse
- Lara Tarantolo, easyvote
- Prof. Anke Tresch, FORS / Université de Lausanne
- Prof. Monika Waldis, Zentrum für Demokratie Aarau

Gestion du projet TA-SWISS

- Dre Elisabeth Ehrensperger, directrice
- Dre Bénédicte Bonnet-Eymard, responsable de projet
- Dre Catherine Pugin, responsable de projet (jusqu'au 12.2019)

Impressum

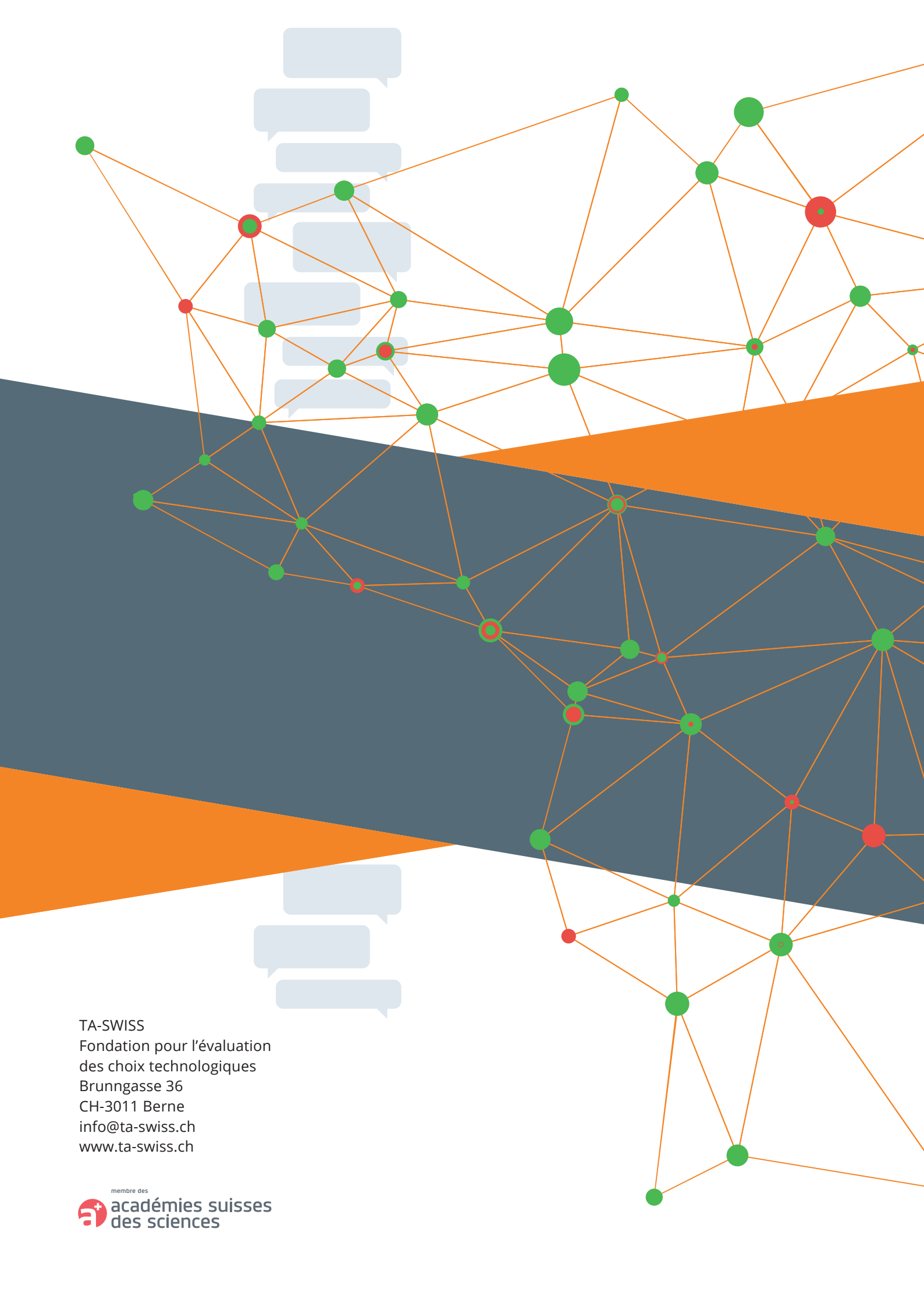
La démocratie à la croisée de la numérisation
Synthèse du projet « Numérisation et démocratie »
TA-SWISS, Berne 2021
TA 75A/2021

Rédaction: Christine D'Anna-Huber, Wissenschaft im Text, Paradiso
Traduction: Alexandra de Bourbon, pro-verbial, Zurich
Production: Dr Bénédicte Bonnet-Eymard et Fabian Schluep, TA-SWISS, Berne
Mis en page et illustrations: Hannes Saxer, Berne
Impression: Jordi AG – Das Medienhaus, Belp

TA-SWISS – Fondation pour l'évaluation des choix technologiques

Souvent susceptibles d'avoir une influence décisive sur la qualité de vie des gens, les nouvelles technologies peuvent en même temps comporter des risques nouveaux, qu'il est parfois difficile de percevoir d'emblée. La Fondation pour l'évaluation des choix technologiques TA-SWISS s'intéresse aux avantages et aux risques potentiels des nouvelles technologies qui se développent dans les domaines « biotechnologie et médecine », « société de l'information » et « mobilité / énergie / climat ». Ses études s'adressent tant aux décideurs du monde politique et économique qu'à l'opinion publique. TA-SWISS s'attache, en outre, à favoriser par des méthodes participatives, l'échange d'informations et d'opinions entre les spécialistes du monde scientifique, économique et politique et la population. TA-SWISS se doit, dans tous ses projets sur les avantages et les risques potentiels des nouvelles technologies, de fournir des informations aussi factuelles, indépendantes et étayées que possible. Elle y parvient en mettant chaque fois sur pied un groupe d'accompagnement composé d'experts choisis de manière à ce que leurs compétences respectives couvrent ensemble la plupart des aspects du sujet à traiter.

La fondation TA-SWISS est un centre de compétence des Académies suisses des sciences.



TA-SWISS
Fondation pour l'évaluation
des choix technologiques
Brunngasse 36
CH-3011 Berne
info@ta-swiss.ch
www.ta-swiss.ch

membre des
 académies suisses
des sciences